



ARBORICULTURE FRUITIERE LIMOUSIN

Bulletin technique n° 9 du 05/09/2022



Ce bulletin technique fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique LIMOUSIN et NORD DORDOGNE. Il s'appuie sur les observations des groupes 30000 de la zone Corrèze et sur l'analyse de risques du BSV pommier- poirier zone Limousin n°20



Il est important d'échelonner les traitements de conservation à la parcelle, en raisonnant pour chacune des semaines de cueillette.

TAVELURE

En cas de périodes pluvieuses avec risque d'humectation prolongée, il sera nécessaire de maintenir la protection préventive en respectant le délai entre 2 applications, le nombre maximal d'applications par année, les lessivages et surtout à l'approche de la récolte le Délai Avant Récolte (DAR).

Si l'épisode pluvieux annoncé est de courte durée, prévoir d'intervenir en stop si besoin en fonction de la durée d'humectation, 8 h d'humectation étant nécessaires pour avoir un risque d'infection sur feuilles et 18 heures pour infection sur fruits.

➤ **réaliser des applications utilisables en AB**

- **en préventif avec du cuivre** : CUIVROL à 1 kg/ha – 2 applications maxi / an – DAR 3 jours – Lessivage dès 15 mm

OU

- **en stop avec du bicarbonate de potassium** : VITISAN à 5 kg/ha – 5 applications maxi / an – DAR 1 jour – Lessivage dès 5 mm

MALADIE DE CONSERVATION

Les mesures prophylactiques appliquées à la récolte sont notamment de limiter les souillures de terre sur les palox et de minimiser les risques de blessures et de meurtrissures sur fruits.

- ❖ **GEOXE WG/SAFIR WG/STAMPA (Fludioxonil)** : 0,4 kg / ha (DAR 3 jours), 2 applications maxi par saison, ZNT 20 m. En cas de pluie annoncée, prévoir une 1^{ère} application 14 à 21 jours avant récolte puis la 2^{ème} application 3 à 7 jours avant récolte. Concernant les variétés précoces (notamment Reine des Reinettes et Gala) prévoir une seule intervention avec GEOXE.
- ❖ **BELLIS (Boscalid + Pyraclostrobine)** : 0,8 kg / ha avec un DAR de 7 jours - 2 applications maxi mais 1 seule recommandée - ZNT 50 m. **Il est conseillé d'effectuer qu'une seule application de BELLIS en pré-cueillette**, car les molécules qui le composent sont très persistantes et peuvent parfois conduire à des dépassements de LMR. **Ce produit n'est à utiliser que si présence importante de tavelure.**

BITTER PIT

Pour rappel, le Bitter Pit est lié à une carence en calcium de la pomme créé par un déséquilibre physiologique (verger très poussant ou un déficit dans le sol).

Effectuer des apports foliaires de calcium : STOPIT (6 L/ha – 8 jours entre 2 applications – DAR de 7 jours), Byocal® Foliaire (5 L/ha – DAR 14 jours). Possibilité d'en faire 2 par semaine sur les 2 semaines avant récolte.

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020. La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant, à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures. La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.



FIXATION

Au vu des charges, du calibre et des conditions très sèches de cette année, il est important de fixer l'ensemble des parcelles et variétés. Prévoir d'appliquer RHODOFIX (1.5Kg/Ha – DAR = 7j) ou FIXOR 100SL (0.15L/Ha – DAR = 7j) au minimum 7 jours avant le début de la première semaine de cueillette, et renouveler les parcelles concernées par la dernière semaine de cueillette 7 jours avant récolte.

RECOLTE

Gala : récolte en cours

Golden : La récolte pourra débuter dès le 7 septembre selon les parcelles afin d'être pleinement opérationnelle le 12 septembre.

IRRIGATION

- Si vous êtes concernés par le cahier des charges AOP : l'irrigation ne peut plus se faire depuis le 31/08.
- Hors cahier des charges AOP : pour ceux qui ont encore de l'eau continuez l'irrigation en fonction du pilotage de vos sondes ou à raison de 4 litres par jour.

Sandra CHATUFAUD,
Conseillère en Arboriculture Fruitière,
Chambre d'agriculture de la Corrèze

Les informations réglementaires sur les spécialités commerciales, les conditions d'application, sont disponibles dans le guide Arbo Sud-Ouest 2020
La Chambre d'Agriculture de la Corrèze est agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture, pour son activité de conseil indépendant,
à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n° IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA .

Le destinataire du conseil reste, néanmoins, seul responsable des applications phytosanitaires qu'il a pu faire sur ses cultures.
La Chambre d'Agriculture ne pourrait être tenue responsable du non-respect de la Législation.

Chambre d'Agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon – BP 30- 19001 TULLE Cedex – N° SIREN : 181 902 024
<http://limousin.synagri.com>

